



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Robots Witbe bientôt en Bourse : lancement de l'introduction sur le marché Alternext à Paris

- › **Placement portant sur un montant initial de 11,7 M€ à provenir**
 - » d'une augmentation de capital d'un produit brut de 8,0 M€¹, et
 - » de cessions d'actions existantes par des actionnaires pour un montant de 3,7 M€
- › **Fourchette indicative de prix : 8,23 € - 11,13 €**
- › **Période de souscription du 31 mars au 12 avril 2016**
- › **Eligible au PEA, PEA-PME et à la réduction ISF-PME**

Paris, le 31 mars 2016

Witbe annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext Paris d'Euronext.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé, le 30 mars 2016, le visa n°16-104 sur le prospectus composé du document de base, enregistré le 15 mars 2016 sous le numéro L16-010, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Witbe : des Robots reproduisant les comportements humains afin d'apprécier en temps réel la qualité des services numériques délivrée aux utilisateurs

Créé en 2000 par Marie-Véronique Lacaze et Jean-Michel Planche, Witbe développe et commercialise des technologies permettant d'analyser la qualité réellement perçue par l'utilisateur des services et des applications proposés par les opérateurs et les fournisseurs de contenus et de services numériques.

Les Robots Witbe, dont les composantes logicielles intègrent des algorithmes propriétaires, sont au cœur de ces technologies. Ils reproduisent, 24h/24 et 7j/7, des actions types d'utilisateurs : regarder une vidéo à la demande sur une tablette, se connecter à son compte bancaire sur un ordinateur, réaliser un achat en ligne depuis un smartphone, etc. De manière proactive, ils détectent en temps réel toute dégradation ou dysfonctionnement de service, alertent le fournisseur, analysent les causes et permettent ainsi de réduire les périodes d'indisponibilité et d'améliorer la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final.

Witbe est né de la volonté d'imaginer une nouvelle approche, exclusivement basée sur la qualité telle qu'elle est véritablement perçue et vécue par le client final : la qualité d'expérience utilisateur (*QoE* - *Quality of Experience*). Les technologies Witbe apportent ainsi les informations vitales aux enjeux

1. Sur la base d'un prix d'offre égal au milieu de fourchette de prix. L'offre sera réalisée en priorité par souscription des actions nouvelles.

opérationnels des fournisseurs de contenus et de services numériques : la disponibilité du service délivré, son niveau de performance et d'intégrité, notamment en matière de qualité audio et visuelle. Les Robots Witbe et les technologies associées sont aujourd'hui adoptés et utilisés par plus de 300 clients² dans 45 pays à travers le monde, dont les plus grands opérateurs télécoms mondiaux Tier 1 (Orange, Deutsche Telekom, Telefonica, Bell Canada, etc.), les plus grands câblo-opérateurs (Comcast, Rogers, etc.), ou de grandes entreprises (banques, groupes d'assurance, etc.).

Une implantation mondiale, un modèle déjà rentable

Fort de 91 collaborateurs, Witbe bénéficie d'ores et déjà d'une envergure internationale. Le siège social et les équipes d'ingénieurs R&D, qui représentent 30% des effectifs, sont basés en France (Paris). Witbe dispose également de 4 filiales internationales : à New-York, où sont installés les dirigeants fondateurs depuis 2012 pour accompagner le développement outre-Atlantique, à Montréal, à Hong-Kong et à Singapour.

En 2015, Witbe a réalisé 15,2 M€ de chiffre d'affaires, dont 65,7% à l'international, pour une marge d'EBITDA (*Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization*) de 21,7% et une marge nette de 11,8%.

Au cours de l'année 2015, Witbe a consacré d'importants investissements technologiques visant à industrialiser la mise en œuvre de ses produits. Dans un marché où la qualité d'expérience est de plus en plus critique, Witbe dispose désormais d'une offre déployable sans surcoût opérationnel et avec une grande simplicité, parfaitement en phase avec les attentes de ses clients.

Sur le plan commercial, Witbe a enregistré d'importants succès en Amérique du Nord en 2015, avec l'ouverture d'une douzaine de nouveaux grands comptes (opérateurs télécoms, câblo-opérateurs, diffuseurs de contenus vidéo, acteurs du monde OTT³, etc.), lesquels représentent un fort potentiel de développement dans les années à venir. La société a également signé un partenariat avec un intégrateur informatique majeur de dimension internationale, pour accroître ses ventes indirectes outre-Atlantique.

Fort de cette dynamique, le démarrage de l'exercice 2016 s'avère particulièrement satisfaisant. Le chiffre d'affaires consolidé estimé du Groupe au 1^{er} trimestre 2016 s'élève à 3,4 M€ en hausse de plus de +52% par rapport au chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2015 qui s'était établi à 2,2 M€. Sur le plan géographique, les ventes réalisées en Amérique du Nord marquent une progression très forte de +162%, alors que sur la zone EMEA (Europe Middle East & Africa) la croissance atteint +10%.

Witbe entre désormais dans une nouvelle phase de développement, avec une forte accélération de sa croissance visée au cours des prochaines années.

2016 - 2020 : un objectif de forte accélération de la croissance

Le produit de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en Bourse de Witbe vise à doter la société de ressources financières pour mettre en œuvre sa stratégie de développement, qui repose sur trois axes :

- > **Conforter sa position de leader technologique**, pour environ 30% des fonds levés, en continuant de développer de nouveaux produits, d'industrialiser son offre et d'intégrer de



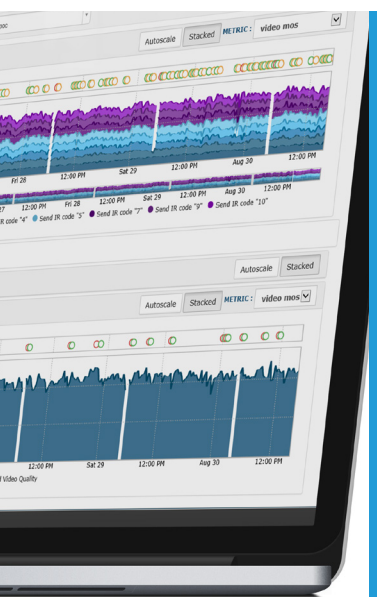
2. Clients actifs ayant fait l'objet d'au moins une facturation au cours des deux derniers exercices.

3. Le service Over-The-Top (ou « service de contournement » en français) est un service de livraison de média sur Internet (de type Netflix ou Youtube, mais qui peuvent aussi passer par la télévision à travers de nouvelles offres OTT), pour lequel l'opérateur (le FAI - Fournisseur d'Accès à Internet) n'est pas en mesure de contrôler des paquets IP circulant sur le réseau.

nouvelles technologies d'analyse des données (big data) ;

- › **Etendre le déploiement international de l'offre**, pour environ 50% des fonds levés, à travers l'augmentation des forces commerciales de vente directe, en priorité aux États-Unis pour y développer les comptes « Telcos » mais également pour élargir à l'international le marché des grandes entreprises jusque-là principalement français (9 recrutements planifiés progressivement d'ici l'horizon 2018), et à travers une politique de vente indirecte (une équipe de 7 collaborateurs sera constituée d'ici fin 2018 afin d'identifier, recruter, former et animer un réseau de partenaires intégrateurs) ;
- › **Développer la notoriété et la visibilité du Groupe**, pour environ 20% des fonds levés, en mettant en œuvre une politique de communication pro active. L'équipe dédiée aura également pour mission de concevoir tous les outils marketing nécessaires pour accompagner le réseau de partenaires devant notamment accompagner le développement commercial du groupe sur de nouveaux marchés géographiques.

Eligibilité de l'offre au PEA, PEA-PME et réduction fiscale ISF-PME



Witbe annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions Witbe peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME.

L'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en Bourse de Witbe satisfait également aux conditions d'éligibilité à la réduction d'impôt sur la fortune (ISF) au titre des investissements dans les PME. Les souscripteurs personnes physiques pourront, le cas échéant, faire la demande d'état individuel auprès de la société, qui le leur délivrera jusqu'à atteinte du plafond légal applicable. Afin de pouvoir bénéficier de cette réduction, les souscripteurs personnes physiques devront faire parvenir à la société un justificatif émis par leur intermédiaire financier attestant de leur souscription à des actions nouvelles Witbe émises à l'occasion de cette augmentation de capital. Les demandes d'état individuel seront traitées par ordre d'arrivée, selon la règle du premier arrivé, premier servi. Dès lors que le plafond applicable sera atteint, la société ne délivrera plus d'état individuel.

En tout état de cause, toute demande d'état individuel devra être transmise à Witbe dans les 30 jours calendaires suivant la date de règlement/livraison des actions nouvelles.

La société rappelle que la réduction d'ISF est également soumise au respect de certaines conditions par le souscripteur, si bien qu'il appartient à chaque souscripteur de vérifier que les critères d'éligibilité à ce dispositif fiscal s'appliquent à sa situation personnelle. Par ailleurs, les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'ISF ne peuvent pas figurer dans un PEA ou un PEA-PME.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé le 30 mars 2016 sous le n°16-104 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du document de base enregistré le 15 mars 2016 sous le n°1.16-010 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Witbe (Les Collines de l'Arche - Immeuble Opéra E - 92057 Paris La Défense Cedex - France) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.witbe.net) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré le 15 mars 2016 sous le n°1.16-010, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 30 mars 2016 sous le n°16-104. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la société.

Toutes les informations relatives à l'offre sur witbe.net/ipo

A propos de Witbe

Witbe développe et commercialise des technologies permettant d'analyser la qualité réellement perçue par l'utilisateur des services et des applications proposés par les opérateurs et les fournisseurs de contenus et de services numériques.

Les Robots Witbe, dont les composantes logicielles intègrent des algorithmes propriétaires, sont au coeur de ces technologies. Ils reproduisent, 24h/24 et 7j/7, des actions types d'utilisateurs : regarder une vidéo à la demande sur une tablette, se connecter à son compte bancaire sur un PC, réaliser un achat en ligne depuis un mobile, etc. De manière proactive, ils détectent en temps réel toute dégradation ou dysfonctionnement de service, alertent le fournisseur, analysent les causes et permettent ainsi de réduire les périodes d'indisponibilité et d'améliorer la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final.

Les Robots Witbe et les technologies associées sont aujourd'hui adoptés et utilisés par plus de 300 clients dans 45 pays à travers le monde, dont les plus grands opérateurs télécoms mondiaux Tier 1 (Orange, Deutsche Telekom, Telefonica, Bell Canada, etc.), les plus grands câblo-opérateurs (Comcast, Rogers, etc.), ou de grandes entreprises (banques, groupes d'assurance, etc.).



Plus d'information sur www.witbe.net

Contact Witbe

Marie-Véronique Lacaze
Président-Directeur Général

investors@witbe.net

Contact investisseurs

Mathieu Omnes

Tél. : 01 53 67 36 92
witbe@actus.fr

Contact presse

Nicolas Bouchez

Tél. : 01 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr



www.witbe.net
investors@witbe.net



01 47 67 77 77



Opéra E, les Collines de l'Arche
56 Rue de la Demi Lune
92800 Puteaux

Modalités

Codes de l'action

Libellé : WITBE
 Code ISIN : FR0013143872
 Code mnémonique : ALWIT
 Lieu de cotation : Alternext - Compartiment « Offre au public »
 Classification ICB : 9537 - Software

Fourchette indicative de prix

Entre 8,23 € et 11,13 € par action offerte.

Structure de l'offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale, comprenant :

- › une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ;
- › un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, en France et hors de France (excepté, notamment, aux États-Unis d'Amérique) (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la clause d'extension.

Dans le cadre de l'OPO, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- › fraction d'ordres A1 : entre 10 et 200 actions inclus ;
- › fraction d'ordres A2 : au-delà de 200 actions.

L'avis de résultat de l'OPO qui sera publié par Euronext Paris indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres, étant précisé que les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être satisfaits.

Capitalisation boursière à l'issue de l'opération

Environ 37,1 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 9,68 € en cas d'émission à 100%.

Montant brut de l'opération

Environ 11,7 M€ (dont 8,00 M€ au titre de la seule augmentation de capital) sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre, soit 9,68 €, pouvant être porté à environ 13,4 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et à environ 15,4 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Nombre d'actions offertes

826 447 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire et 378 934 actions cédées, soit un total de 1 205 381 actions. Ce total pourra être augmenté d'un maximum de 180 807 actions cédées complémentaires en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et d'un maximum de 207 927 actions cédées supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

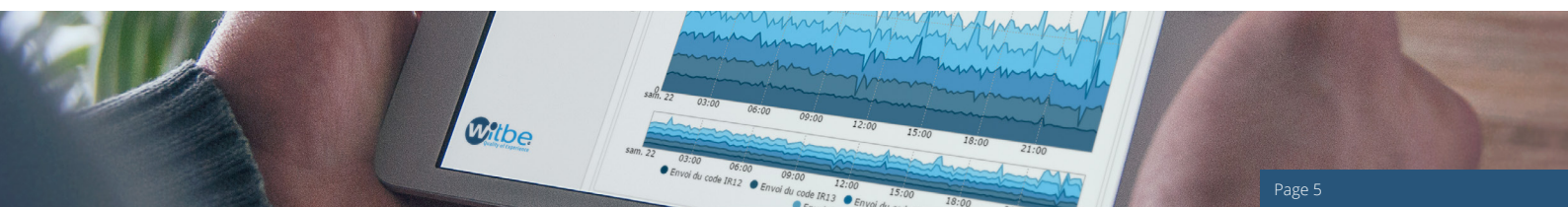
L'offre sera réalisée en priorité par souscription des actions nouvelles. Les actions cédées ne seront cédées dans le cadre de l'offre qu'à l'issue de la souscription intégrale desdites actions nouvelles.

Les actionnaires cédants sont les actionnaires historiques financiers (Odyssee Venture et Saints Capital, détenant ensemble 24,24% du capital avant l'offre) ainsi que trois actionnaires personnes physiques détenant ensemble 3,19% du capital avant l'offre. En revanche, aucune action ne sera cédée par les actionnaires historiques fondateurs et administrateurs (Jean-Michel Planche, Marie-Véronique Lacaze, Tancred Ventures⁴ et Paul Rolland, détenant collectivement 69,81% du capital avant l'offre).

Engagements d'abstention et de conservation des titres

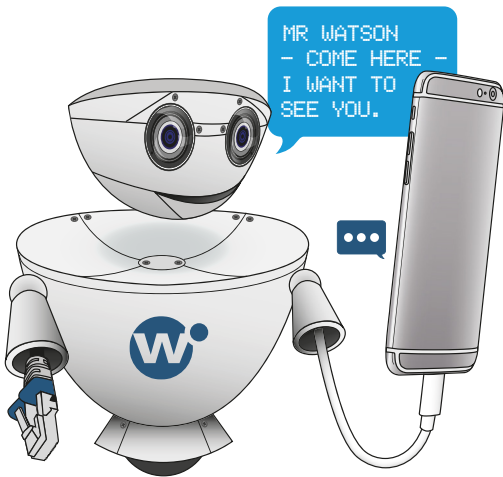
- › Engagement d'abstention de la société :
 - › La société a souscrit envers Gilbert Dupont et Portzamparc Société de bourse, les Chefs de file associés et Teneurs de livre associés, un engagement d'abstention à procéder à une quelconque émission, offre ou cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la société, pendant une durée de 365 jours à compter de la date de règlement-livraison.
- › Engagement de conservation des actionnaires :
 - › Engagement pris par les actionnaires Jean-Michel Planche, Marie-Véronique Lacaze, Tancred Ventures⁴ et Paul Rolland, détenant collectivement 69,81% du capital avant l'offre : 360 jours suivant la date de règlement-livraison des actions de la société émises dans le cadre de l'offre et portant sur l'intégralité de leurs participations détenues après l'offre ;
 - › Engagements pris par les actionnaires financiers Odyssee Venture et Saints Capital, détenant 24,24% du capital avant l'offre : 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'offre et portant sur 100% des actions qu'ils détiendront à l'issue de l'offre après cessions éventuelles ;
 - › Engagements pris par trois actionnaires personnes physiques détenant collectivement 3,19% du capital avant l'offre : 180 jours suivant la date de règlement-livraison de l'offre et portant sur 100% des actions qu'ils détiendront à l'issue de l'offre après cessions éventuelles.

4. Société contrôlée à parité par Jean-Michel Planche et Marie-Véronique Lacaze, qui sont par ailleurs époux.



Calendrier indicatif de l'opération

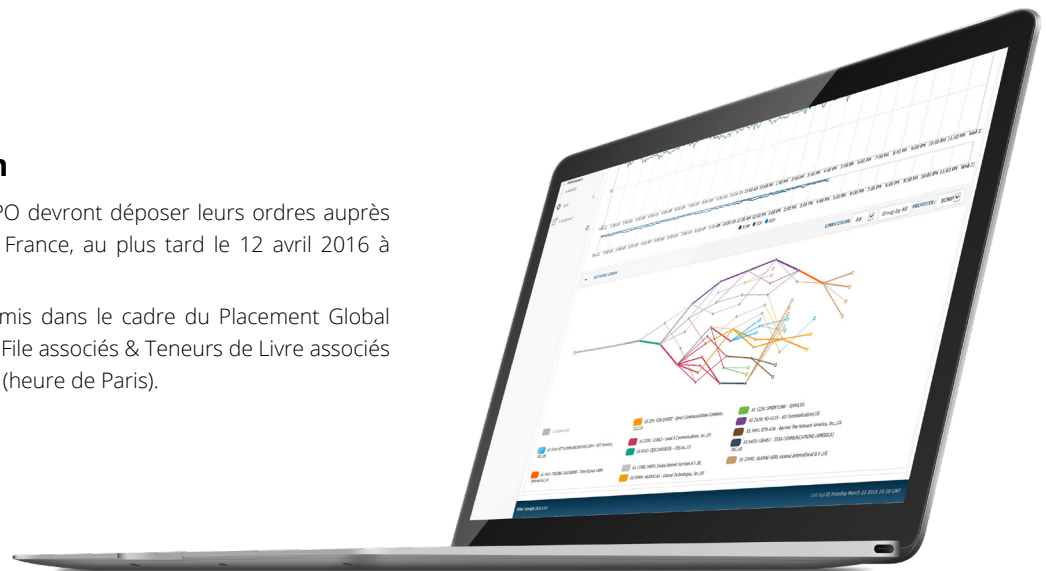
30 mars 2016	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
31 mars 2016	Communiqué de presse annonçant l'opération ; Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO ; Ouverture de l'OPO et du Placement Global.
12 avril 2016	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris).
13 avril 2016	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension ; Avis d'Euronext relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global ; Communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat ; Première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris ; Début de la période de période de stabilisation.
15 avril 2016	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global.
18 avril 2016	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.
12 mai 2016	Fin de la période de stabilisation éventuelle.



Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12 avril 2016 à 17 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Chefs de File associés & Teneurs de Livre associés au plus tard le 12 avril 2016 à 17 heures (heure de Paris).



Intermédiaires financiers et conseils

Allegra Finance

Listing sponsor

Gilbert Dupont
Société de bourse

Portzamparc
Société de Bourse

Chefs de File associés et Teneurs de livre associés

Pinot de Villechenon & Associés

Conseil juridique

ACTUS
finance & communication

Conseil en communication financière

Avertissements

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre de vente ou de souscription d'actions de WITBE dans un quelconque pays.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à WITBE ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de WITBE peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. WITBE n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, dans la mesure où cette Directive a été transposée dans les États membres de l'Espace Economique Européen considérés (ensemble, la « Directive Prospectus »).

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant reçu le visa de l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les États membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par WITBE d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (une « authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres de WITBE sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres de WITBE ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions de WITBE aux États-Unis ni dans aucun autre pays. Les actions de WITBE ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les actions de WITBE n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act. WITBE n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de cette offre aux États-Unis ni d'effectuer une quelconque offre au public d'actions aux États-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Gilbert Dupont ou Portzamparc Société de Bourse (ou toute entité agissant pour leur compte), agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Chefs de file Associés (l'« Agent Stabilisateur »), pourront, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 13 avril au 12 mai 2016, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions de WITBE, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions de WITBE. Ces interventions sont susceptibles d'affecter le cours des actions de WITBE et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement.

Résumé du prospectus – VISA AMF N°16-104 en date du 30 Mars 2016

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d' « Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Introduction et avertissements	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d’investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l’investisseur.</p> <p>Lorsqu’une action concernant l’information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l’investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Une responsabilité civile n’est attribuée qu’aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s’il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d’aider les investisseurs lorsqu’ils envisagent d’investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l’Emetteur	Sans objet.
Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale / Dénomination sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Raison sociale : Witbe (la « Société » ou l’ « Emetteur ») ; - Nom commercial : Witbe.
B.2	Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d’origine	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : Les collines de l’Arche Immeuble Opéra E, 92057 Paris La Défense Cedex, France ; - Forme juridique : société anonyme à conseil d’administration ; - Droit applicable : droit français ; - Pays d’origine : France.
B.3	Nature des opérations et Principales activités	<p>La société Witbe a été créée en 2000 par Marie-Véronique Lacaze et Jean-Michel Planche. Ces derniers sont les fondateurs et anciens dirigeants d’Oléane, un des premiers opérateurs Internet historiques en France, créé en 1991 puis revendu à Orange en 1998. Forts de cette expérience d’opérateur, les fondateurs ont constaté qu’ils ne trouvaient pas dans les outils traditionnels de mesure de qualité de service (ci-après « QoS » - <i>Quality of Service</i>), une réponse adaptée et suffisante pour simplement s’assurer en temps réel de la qualité des services réellement délivrée aux clients. Avec Witbe, ils proposent une approche nouvelle en matière de contrôle de la qualité des applications sur Internet ainsi que des réseaux sous-jacents utilisés en inventant des systèmes de surveillance (<i>Monitoring</i>) adaptés aux technologies d’un monde tout IP (<i>Internet Protocol</i>) intégralement fondés sur l’expérience utilisateur (ci-après appelée « QoE » - <i>Quality of Experience</i>).</p> <p>Witbe conçoit et développe une technologie de tests et mesures de Qualité d’Expérience (QoE) ainsi que de diagnostic de réseaux à partir de Robots installés en bout de chaîne du réseau, comme un utilisateur final d’un service. Les Robots Witbe, comprenant un équipement "hardware" doté des logiciels propriétaires, exécutent à intervalles réguliers</p>

		<p>des scénarii de comportements utilisateurs, quel que soit l'appareil (TV, PC, tablettes, mobiles...), le mode de connexion (Wifi, câble, fibre...) et l'usage (vidéo, voix, et données). Les Robots téléphonent, visionnent des vidéos, changent de chaînes, achètent en ligne, se connectent à des réseaux sociaux, pour contrôler la qualité de l'expérience numérique. Les algorithmes de Witbe permettent alors de mesurer de manière proactive notamment la disponibilité, la performance (temps de réponse ...) et l'intégrité (par exemple : qualité de l'image, du son, s'assurer que la chaîne ou le film demandé est bien celui qui est reçu ...) et alertent les équipes (informatiques, réseau, métiers...) des clients dès qu'un incident se produit sur leurs services et applications. Les Robots diagnostiquent également les dégradations sur l'ensemble hétérogène des réseaux à partir de l'algorithme Smartping développé par Witbe capable de localiser les nœuds critiques de l'infrastructure. Cet algorithme permet au client de redéfinir précisément la responsabilité de chaque opérateur (fournisseurs d'accès à Internet, réseau de distribution de contenus, etc.) dans la diffusion du contenu à l'utilisateur. Au-delà de donner l'alerte en cas de pannes, les données collectées par les Robots sont analysées par le système central et présentées sous formes de tableaux de bords et d'interfaces graphiques permettant un contrôle simple de données complexes. Les clients disposent ainsi de solutions répondant à leurs besoins de maîtriser leur qualité de service, en accédant aux informations pertinentes pour apprécier la qualité des services effectivement délivrée à leurs utilisateurs. Ils peuvent s'assurer en permanence (i) de l'intégrité des services en s'assurant qu'ils sont conformes à un minimum attendu, tel que pourrait le percevoir un utilisateur final, (ii) du niveau de performance du service délivré, en contrôlant le niveau de qualité de manière dynamique (amélioration ou détérioration), et (iii) du bon fonctionnement des infrastructures techniques (réseau et applications) afin d'être alertés immédiatement en cas de dysfonctionnement.</p> <p>Le trafic Internet mondial a été multiplié par 5 entre 2009 et 2014 et devrait croître de 300% entre 2014 et 2019¹, tiré par (i) l'augmentation du trafic vidéo représentant 80% du trafic en 2019, (ii) le doublement de la vitesse des réseaux entre 2014 et 2019, (iii) le nombre d'appareils connectés atteignant 3 fois la population mondiale. En parallèle, la convergence voix, données, vidéo sur IP (le « triple play ») a engendré une complexité croissante des réseaux. Les usages d'Internet ont considérablement évolué ces dernières années, ayant conduit les utilisateurs des réseaux à devenir de véritables acteurs (achats en ligne, vidéo à la demande...) : les réseaux « network centric » sont devenus « user centric » et l'enjeu économique s'est transféré vers les utilisateurs. Face au foisonnement de l'offre conjugué à l'exigence accrue des utilisateurs, s'assurer de la bonne qualité de l'expérience utilisateur devient un enjeu critique afin de fidéliser leurs propres clients.</p> <p>Ayant su intégrer de manière systématique et dans les meilleurs délais chacune des évolutions technologiques du marché, les solutions de monitoring Witbe sont aujourd'hui à la pointe de « l'état de l'art » du test et de la mesure de la QoE en sachant intégrer, mesurer et analyser aussi bien des services voix que données ou vidéo. Le positionnement en bout de chaîne des Robots propose une vision globale et non intrusive des réseaux et des applications et non parcellaire comme le font les outils de QoS, associée à une expertise réseau et logicielle unique. La Société a développé des technologies logicielles capables de mesurer et de quantifier la qualité d'images vidéo, comme le feraient l'œil et le cerveau humain (Witbe Vidéo MOS) ainsi qu'un algorithme (Smartping) pour tracer et visualiser le chemin emprunté par les données dans les réseaux ainsi que la qualité réelle du parcours de transmission. Smartping est aujourd'hui une des rares technologies à même de savoir immédiatement, sans nécessiter des extrapolations complexes, coûteuses et souvent incertaines, si un dysfonctionnement est lié à un service applicatif ou à la chaîne de distribution du contenu et, dans ce dernier cas, de pouvoir identifier le point de blocage sur le réseau et ainsi définir les responsabilités de chaque acteur de la chaîne de</p>
--	--	--

¹ Source : Etude Cisco VNI - 2015

		<p>transport de données.</p> <p>Witbe a connu trois phases de développement commercial rattachées à des évolutions technologiques majeures : la première (2000-2005) dédiée à la conception de l'offre et à la conquête de premiers clients français dans le domaine de l'IT, la deuxième (2006 – 2010) dédiée à l'élargissement des débouchés commerciaux au segment des « Telcos » français et européens ainsi qu'à l'enrichissement de l'offre suite à la commercialisation des premières offres de Triple Play en France dès 2004 (parmi les premières offres au monde, ce qui a constitué une formidable opportunité pour Witbe de pouvoir accumuler de l'expérience sur la QoE) , puis la troisième (2011 – 2015) où le développement international est devenu la priorité avec un focus particulier en Amérique du Nord.</p> <p>En 15 ans, le Groupe s'est constitué un portefeuille clients de qualité de près de 300 références² réparties dans 45 pays composé principalement de « Telcos » tels des opérateurs de télécommunications Tier 1 (Orange, Deutsche Telekom, Telefonica, Bell Canada...) et des câblo-opérateurs de 1^{er} plan (Comcast, Rogers...) ainsi que de grands comptes français « Corporates » (banques, assurances...) pour le monitoring de leurs applications IT. Ce portefeuille est constitué principalement de grands comptes conquis tant par la pertinence et la complétude de l'offre que par un modèle économique flexible à même de s'adapter à leurs besoins évolutifs. Les solutions sont commercialisées soit à travers la vente de licences ou d'appliances (Robots embarquant la composante logicielle de l'offre), soit proposées en mode locatif (mode SaaS³), sous forme d'abonnement annuel portant sur la location d'appliances ou un accès à distance de capacité de monitoring sur les Robots mutualisés de la Société qui effectueront les scénarii définis par le client. Witbe accompagne la commercialisation de ses solutions de prestations de services associées (installation, formation des équipes techniques des clients et assistance dans l'élaboration des scénarii des Robots) et de prestations de maintenance annuelle des Robots et des logiciels. Ce modèle économique permet au Groupe de fidéliser les clients et de générer un chiffre d'affaires récurrent (26% en 2015).</p> <p>Le Groupe a réalisé 15,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015, en croissance annualisée d'environ 17,5% depuis 2012⁴. Au cours des trois dernières années, la part des ventes générée sur la zone Amériques dont principalement les Etats-Unis et le Canada, a sensiblement augmenté pour atteindre 6,5 millions d'euros en 2015, soit 43% des ventes.</p> <p>En 2015, le Groupe affiche une quasi stabilité du chiffre d'affaires par rapport à 2014 (-1,6%) et un taux d'EBITDA de 21,7% (24,5% en 2014). Les deux principaux marchés de Witbe sont en croissance, la France à +5,0% et la zone Amérique à +5,1%, le reste de la zone EMEA à -15,6% pâtissant d'un effet de base défavorable. L'année a été marquée par le développement et le lancement en fin d'année de nouveaux produits (Workbench, Witbe Earth, Remote Eye Controller), l'ouverture de nouveaux grands comptes aux Etats-Unis et au Canada, principalement sur l'OTT⁵, et la montée en puissance en fin d'année des commerciaux récemment recrutés aux Etats-Unis. La fin d'exercice a affiché une nouvelle dynamique tirée notamment par la zone Amérique où 43% des ventes annuelles de cette zone ont été réalisées au dernier trimestre (soit 2,8 M€) contre 31% au dernier trimestre 2014 avec 1,9 M€.</p>
--	--	---

² Référence client : il s'agit de clients actifs ayant été facturés au moins 1 fois au cours des deux derniers exercices.

³ SaaS (Software as a Service) : modèle de location d'un logiciel par abonnement (le logiciel étant installé sur des serveurs distants) qui s'oppose au modèle d'acquisition de licence et qui permet de lisser des dépenses plutôt que d'investir.

⁴ Calcul intégrant des chiffres d'affaires 2012 et 2013 non audités, à savoir respectivement 9,4 M€ et 12,7 M€.

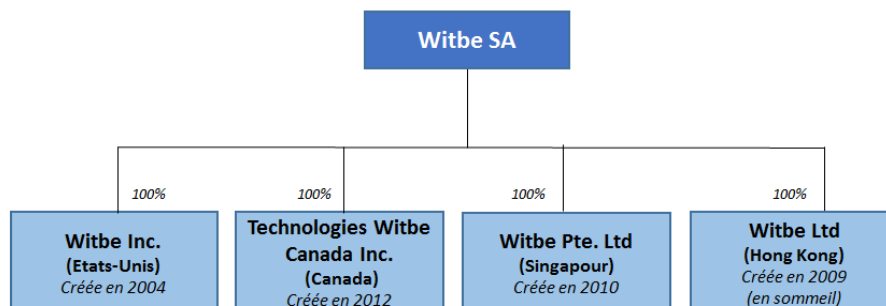
⁵ Le Service Over-The-Top (ou « Service de contournement » en français) est un service de livraison de média sur Internet (de type Netflix ou Youtube, mais qui peuvent aussi passer par la télévision à travers de nouvelles offres OTT), pour lequel l'opérateur (le FAI – Fournisseur d'Accès à Internet) n'est pas en mesure de contrôler des paquets IP circulant sur le réseau.

		<p>Witbe bénéficie aujourd'hui de nombreux atouts pour accélérer sa croissance et tirer parti d'un marché mondial du monitoring réseaux et applications évalué à 3,5 Md\$ en 2013 (<i>source : Gartner, février 2015</i>) avec une croissance annualisée attendue de +10% d'ici 2019 pour la partie réseaux (<i>source : Markets & Markets, mars 2015</i>) au sein duquel la QoE prend des parts de marché à l'offre classique de QoS. Sur le seul segment de la vidéo, la QoE représentera en 2020 un marché de 477M\$ (<i>source : ABI Research</i>).</p> <p>Witbe a pour ambition de mettre en œuvre une stratégie de déploiement offensive mais sécurisée par les multiples atouts dont elle dispose, à savoir une expertise technologique reconnue, une offre de QoE très pointue sur le marché (multi-services (voix, vidéo, données), multi-réseaux et multi-devices), une capacité démontrée à intégrer les évolutions technologiques à son offre ainsi qu'un portefeuille clients de valeur. Le Groupe compte 91 collaborateurs, basés à Paris, New-York, Montréal et Singapour, et encadrés par une équipe dirigeante particulièrement expérimentée. Avec près de 66% du chiffre d'affaires réalisé à l'international en 2015, le Groupe aborde une quatrième phase de croissance. Le projet d'introduction en bourse s'inscrit dans cette dynamique et a pour objet de doter le Groupe des moyens financiers pour accélérer son développement.</p>
B.4a	Tendances récentes ayant des répercussions sur la Société	<p>La très forte croissance depuis le début d'année 2016 confirme la bonne tendance observée au quatrième trimestre 2015. Le chiffre d'affaires consolidé estimé du Groupe au 31 mars 2016, à 3,4 millions d'euros, affiche une croissance de plus de 52,3 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2015 de 2,2 millions d'euros. Le principal marché de Witbe aujourd'hui, à savoir les Telcos en Amérique du Nord, affiche une progression très forte de + 162% passant de 623 K€ au 31 mars 2015 à 1 633 K€ au 31 mars 2016. Sur la zone EMEA, la croissance atteint environ 9,9 % avec des ventes de 1 609 K€ au 31 mars 2015 et de 1 768 K€ au 31 mars 2016.</p> <p>Ces chiffres traduisent la pertinence de la stratégie de la Société et l'attrait des nouveaux produits lancés en 2015.</p> <p>Les travaux de re-engineering ayant conduit à la commercialisation au dernier trimestre 2015 de nouvelles fonctionnalités dont une nouvelle version de Workbench ont rencontré un accueil très encourageant de la part des clients Telcos principalement nord-américains.</p> <p>Un opérateur de téléphonie de 1^{er} rang au Canada générera au 1^{er} trimestre 2016 près de 400 K\$ de chiffre d'affaires dont 215 K\$ ayant déjà fait l'objet de commandes sur les deux premiers mois de l'exercice. Ces signatures ont été possibles grâce à la nouvelle version de Workbench, la technologie utilisée jusque-là ayant été un frein à l'acquisition de la solution Witbe par cet opérateur. Puis, un câblo-opérateur américain nouvellement référencé chez Witbe depuis une première commande en décembre 2015, a également généré un chiffre d'affaires de 210 K\$ depuis début 2016 avec l'acquisition de nouveaux Robots destinés à automatiser les tests STB, avec la technologie Workbench.</p> <p>D'autres projets ont également été concrétisés en Europe depuis le début de l'exercice en cours grâce à la technologie Workbench dont notamment des opérateurs de référence en Slovaquie et en Suisse. Le Groupe s'est positionné sur deux contrats à venir pour au total plus de 200 K€ en Espagne et en Norvège et devrait également renforcer ses positions chez un des principaux acteurs de la télévision en France.</p> <p>Les efforts commerciaux menés en 2015 auprès de nombreux acteurs de l'OTT ont également porté leurs fruits depuis le début de l'année. Les solutions Witbe qui assurent déjà le monitoring des services OTT sur quatre marchés d'un câblo-opérateur canadien devraient être étendues à de nouveaux marchés et générer un chiffre d'affaires de l'ordre de 220 K\$. D'autres signatures avec des acteurs de l'OTT nouvellement référencés fin 2015 devraient intervenir à compter du 2^{ème} trimestre 2016.</p> <p>Par ailleurs, la première affaire initiée avec un intégrateur de dimension internationale en 2015 a permis de générer de nouvelles opportunités commerciales. Une première</p>

commande de 100 K\$ avec un opérateur de TV américain a été concrétisée et deux autres contrats des clients Telcos américains devraient aboutir sur le 1^{er} trimestre 2016 pour un montant total d'environ 500 K\$. Enfin, des discussions avancées sont en cours sur un contrat portant sur près de 700 K\$ avec un opérateur américain de TV par satellite de 1^{er} plan.

B.5 Description du Groupe

L'organigramme juridique du Groupe contrôlé à hauteur de 69,5% du capital et des droits de vote par le groupe familial Planche agissant de concert est le suivant :



B.6 Actionnariat

1. A la date du présent document

A la date du prospectus, le capital de la Société s'élève à 1 590 745,18 euros divisé en 3 001 406 actions de 0,53 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées. L'actionnariat détaillé de la Société à la date du présent document est le suivant :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote à la date de la présente Note d'Opération		Instruments dilutifs existant à la date de la présente Note d'Opération		Répartition du capital et des droits de vote dilués à la date de la présente Note d'Opération	
	Nombre d'actions et droits de vote	% du capital et des droits de vote	BCE en vigueur non encore exercés	Attribution d'actions gratuites	Nombre d'actions et droits de vote dilués	% du capital et des droits de vote dilués
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	0	0	1 079 536	32,68%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	0	0	602 646	18,24%
TANCRED VENTURES (1)	388 815	12,95%	0	0	388 815	11,77%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	10 000	5 000	30 000	0,91%
Action de concert Groupe familial Planche	2 085 997	69,50%	10 000	5 000	2 100 997	63,59%
Odyssée Ventures (Capital Proximité 2) (2)	225 491	7,51%	0	0	225 491	6,83%
Saints Capital (3)	502 177	16,73%	0	0	502 177	15,20%
Investisseurs financiers	727 668	24,24%	0	0	727 668	22,03%
Paul ROLLAND	24 370	0,81%	10 000	16 315	50 685	1,53%
Autre membre du conseil d'administration (4)	24 370	0,81%	10 000	16 315	50 685	1,53%
Autres salariés (5)	72 870	2,43%	158 500	102 515	333 885	10,11%
Autres personnes physiques (6)	90 501	3,02%	0	0	90 501	2,74%
TOTAL	3 001 406	100,0%	178 500	123 830	3 303 736	100,0%

(1) Société détenue par Jean-Michel PLANCHE et Marie-Véronique LACAZE à hauteur de 50% du capital et des droits de vote chacun. Il est précisé que M. PLANCHE et Mme LACAZE sont époux.

- (2) *Odyssée Venture (à travers le FIP Capital Proximité 2) est entré au capital de Witbe en novembre 2001.*
- (3) *Société d'investissement de droit américain entrée au capital de Witbe en juillet 2008.*
- (4) *En plus de Marie-Véronique Lacaze et Jean-Michel Planche.*
- (5) *Soit 9 salariés dont aucun ne détient plus de 1,07 % du capital et des droits de vote actuels et 23 salariés dont aucun ne détient plus de 1,85 % du capital et des droits de vote dilués.*
- (6) *Soit 28 personnes dont aucune ne détient plus de 1,07 % du capital et des droits de vote actuels et 0,97% du capital et des droits de vote dilués.*

Contrôle de la Société

A la date du présent document, le Groupe est contrôlé par le groupe familial Planche agissant de concert.

Pacte

Le pacte d'associés de 2001 (et ses 3 avenants) sera automatiquement caduc immédiatement avant la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, aucun autre pacte ou protocole entre actionnaires n'est en vigueur à la date du visa sur la présente Note d'opération, à l'exception d'un engagement contractuel entre un salarié décédé et les trois principaux actionnaires de la Société, membres du groupe familial Planche (la société Tancred Ventures, Jean-Michel Planche et Marie-Véronique Lacaze, ces derniers étant époux).

Aux termes de cet accord les ayant-droits du défunt disposent de la faculté d'exiger le rachat des actions de la Société dont ils sont titulaires, en cas de cession par l'un desdits principaux actionnaires d'un nombre d'actions tel que cette cession permettrait à l'acquéreur initial de détenir plus de 50% du capital de la Société, et ce dans l'hypothèse où l'acquéreur initial ne procéderait pas à l'acquisition des actions détenues par les ayant-droits du défunt. Cet engagement de cession porte sur 1 643 actions, soit 0,05 % du capital actuel à la date de visa sur la présente Note d'Opération, et en cas d'exercice de l'intégralité des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise détenus par les ayant-droits, sur un nombre total de 25 643 actions, soit 0,85 % du capital actuel sur une base non diluée et 0,78 % du capital actuel sur une base diluée.

2. Au jour de l'admission aux négociations

L'action de concert entre les membres du groupe familial Planche persistera une fois les titres de la Société admis aux négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.

Contrôle de la Société

A l'issue de l'Offre, le groupe familial Planche conservera plus de 50 % du capital et des droits de vote en ce compris la dilution liée à l'émission des Actions Nouvelles, à travers d'une part la participation détenue par la société Tancred Ventures, et d'autre part, les participations détenues directement par les autres concertistes.

Pacte ou accord entre actionnaires

Aucun pacte ne subsistera après l'introduction en bourse. En revanche, l'accord décrit ci-dessus entre les ayants-droits d'un actionnaire défunt et les trois principaux actionnaires de la Société, membres du groupe familial Planche (la société Tancred Ventures, Jean-Michel Planche et Marie-Véronique Lacaze) restera en vigueur.

Dilution potentielle

Au jour de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, l'exercice des BSPCE existants et l'acquisition définitive des AGA encore en cours de période d'acquisition, pourraient conduire à la création d'un maximum de 302 330 actions ordinaires, soit une dilution de 10,07 % sur la base du capital social à

cette même date et correspondant à 9,15 % sur la base du capital social pleinement dilué (avant l'Offre).

B.7 Informations financières sélectionnées

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2015 12 mois - Audités	Exercice clos le 31 décembre 2014 12 mois - Audités
Total actif immobilisé	4 339	4 257
<i>Dont immobilisations incorporelles</i>	<i>3 633</i>	<i>3 508</i>
<i>Dont immobilisations corporelles</i>	<i>463</i>	<i>534</i>
<i>Dont immobilisations financières</i>	<i>243</i>	<i>215</i>
Stocks et en-cours	301	288
Créances clients et comptes rattachés	4 514	3 056
Autres créances et comptes de régularisation	2 401	1 880
Disponibilités	702	910
Total Actif	12 257	10 390
Total capitaux propres (part du Groupe)	2 160	613
Provisions	269	295
Emprunts et dettes financières	2 196	1 528
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 213	1 497
Autres dettes et comptes de régularisation	6 419	6 457
Total Passif	12 257	10 390

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2015 12 mois - Audités	Exercice clos le 31 décembre 2014 12 mois - Audités
Chiffre d'affaires (1)	15 191	15 445
Autres produits d'exploitation (2)	2 673	2 108
Résultat d'exploitation	1 603	1 743
Résultat courant des entreprises intégrées	1 844	2 106
Résultat net (part du Groupe)	1 788	2 175

Données consolidées (référentiel français) (en K€)	Exercice clos le 31 décembre 2015 12 mois - Audités	Exercice clos le 31 décembre 2014 12 mois - Audités
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 262	3 115
Variation du BFR d'exploitation	(1 937)	(1 008)
CIR encaissé sur la période	541	1 067
Flux nets de trésorerie lié à l'activité (3)	866	3 175
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 694)	(1 546)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement (4)	496	(943)
Variation de trésorerie (5)	(331)	686

(1) Dont respectivement 65,7 % et 67,9 % de CA réalisé à l'international en 2015 et 2014 ;

(2) Il s'agit pour l'essentiel de la production immobilisée (activation de frais de R&D) et du produit de CIR pour des montants respectifs de 1 346 K€ et 1 200 K€ au titre de 2015 et de 1 421 K€ et 676 K€ au titre de 2014 ;

(3) Cette baisse de 2 309 K€ résulte principalement :

- d'une diminution de 853 K€ de la marge brute d'autofinancement découlant principalement de la baisse du résultat net de 387 K€ et d'une augmentation de 524 K€ du CIR comptabilisé en produit en 2015 comparativement à 2014 qui avait supporté la charge d'un contrôle fiscal relatif au CIR ;
- d'une progression plus marquée du besoin en fond de roulement entre 2014 et 2015 que celle dégagée entre 2014 et 2013, à savoir respectivement + 1 937 K€ contre + 1 008 K€. Cette évolution est en majeure partie imputable à un poste de créances d'exploitation en

		<p>hausse sensible (+ 1 238 K€) en raison notamment d'un recours moindre à l'affacturage (soit une baisse de 549 K€ à fin 2015) et de deux commandes importantes en toute fin d'exercice ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • enfin, d'un encaissement en 2015 du remboursement de la créance de CIR 2014 de 1 089 K€ minoré de l'imputation du solde dû relatif à un redressement fiscal portant sur des CIR d'exercices antérieurs à hauteur de 548 K€. <p>(4) Après un remboursement net d'emprunts en 2014, une souscription nette a été engagée en 2015 résultant de la conjugaison de quatre nouveaux emprunts pour un total de 1 302 K€ et de remboursements à hauteur de 805 K€ ;</p> <p>(5) Après prise en compte de cette variation de trésorerie de 331 K€ au titre de l'exercice 2015, la trésorerie nette disponible (à savoir les disponibilités moins les concours bancaires courants) est passée de 813 K€ au 31 décembre 2014 à 507 K€ au 31 décembre 2015. Elle a notamment bénéficié d'une incidence positive des variations de taux de change de 25 K€.</p>
--	--	---

B.8	Informations pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision de bénéfice	Sans objet.
B.10	Eventuelles réserves sur les informations financières historiques contenues dans les rapports du commissaire aux comptes	Sans objet.
B.11	Fonds de roulement net	Le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations au cours des 12 prochains mois.

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions nouvelles	<p>1. L'Offre</p> <p>L'offre de titres de la Société objet du présent document (l'« Offre ») porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un maximum de 826 447 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société en numéraire par voie d'offre au public (les « Actions Nouvelles ») ; et - un maximum de 378 934 Actions Existantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) (les « Actions Cédées Initiales »), cédées par des Actionnaires Historiques Cédants (les « Actionnaires Historiques Cédants »), selon la répartition décrite ci-après ; et - un maximum de 180 807 Actions Existantes cédées par certains des Actionnaires Historiques Cédants, en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension (les « Actions Cédées Complémentaires »), selon la répartition décrite ci-après ; et - un maximum de 207 927 Actions Existantes cédées par certains des Actionnaires Historiques Cédants, en cas d'exercice de l'intégralité de l'Option de Surallocation (les « Actions Cédées Supplémentaires »), selon la répartition décrite ci-après. <p>Les Actions Cédées Initiales, les Actions Cédées Complémentaires et les Actions Cédées Supplémentaires sont ci-après désignées les « Actions Cédées ».</p> <p>Les Actions Nouvelles, les Actions Cédées Initiales, les Actions Cédées Complémentaires et les Actions Cédées Supplémentaires sont ci-après désignées les « Actions Offertes ».</p> <p>Il est précisé que l'Offre sera réalisée en priorité par souscription des Actions Nouvelles.</p>
------------	---	---

Les Actions Cédées Initiales ne seront cédées dans le cadre de l'Offre qu'à l'issue de la souscription intégrale desdites Actions Nouvelles.

S'agissant de la cession des Actions Cédées Initiales et, en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension, de la cession des Actions Cédées Complémentaires, puis en cas d'exercice de l'intégralité de l'Option de Surallocation, de la cession des Actions Cédées Supplémentaires par les Actionnaires Historiques Cédants (tel qu'identifiés dans le tableau ci-dessous), celles-ci seront réalisées de manière concomitante par chacun d'entre eux et selon la répartition suivante :

	Avant l'Offre		Nombre d'actions cédées et montants des cessions			Après l'Offre (*)	
	Nombre d'actions détenues	% de capital détenu	Actions Cédées Initiales	Actions Cédées Complémentaires	Actions Cédées Supplémentaires	Nombre d'actions détenues	% de capital détenu
Odysée Ventures							
Nombre d'actions cédées	225 491	7,51%	106 610	54 448	64 433	0	0,00%
Produit des actions cédées (en €)	NA		1 031 984,80 €	527 056,64 €	623 711,44 €	NA	
Saints Capital							
Nombre d'actions cédées	502 177	16,73%	237 425	121 258	143 494	0	0,00%
Produit des actions cédées (en €)	NA		2 298 274,00 €	1 173 777,44 €	1 389 021,92 €	NA	
Jean-François Villetard							
Nombre d'actions cédées	31 512	1,05%	14 899	5 101	0	11 512	0,30%
Produit des actions cédées (en €)	NA		144 222,32 €	49 377,68 €	0,00 €	NA	
Jean-Pierre Le Couedic							
Nombre d'actions cédées	32 000	1,07%	10 000	0	0	22 000	0,57%
Produit des actions cédées (en €)	NA		96 800,00 €	0,00 €	0,00 €	NA	
Isabelle Estournet-Djehizian							
Nombre d'actions cédées	32 000	1,07%	10 000	0	0	22 000	0,57%
Produit des actions cédées (en €)	NA		96 800,00 €	0,00 €	0,00 €	NA	
TOTAL DES CESSIONS							
Nombre d'actions cédées			378 934	180 807	207 927		
Produit des actions cédées (en €)			3 668 081,12 €	1 750 211,76 €	2 012 733,36 €		

2. L'admission aux négociations

Les actions dont l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris est demandée, sont décrites ci-après :

- les 3 001 406 actions ordinaires composant le capital de la Société, intégralement souscrites et entièrement libérées à la date de fixation du prix de l'Offre (les « **Actions Existantes** ») ;
- un maximum de 302 330 actions à provenir de l'exercice de BSPCE existant à ce jour et d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition; et
- un maximum de 826 447 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre.

3. Catégorie et identification des Actions Offertes

Les Actions Offertes sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie et dont les données permettant leur identification sont les suivantes :

- Code ISIN : FR0013143872 ;
- Mnémonique : ALWIT ;
- ICB Classification : 9537 – Software ;
- Lieu de cotation : Alternext – Compartiment « Offre au public ».

C.2 Devise d'émission

Euro.

C.3	Nombre d'actions émises et valeur nominale	826 447 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0,53 euro chacune, à libérer intégralement lors de la souscription.
C.4	Droits attachés aux actions	Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles seront les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action détenue sous la forme nominative pendant au moins 2 ans et ce, sous condition suspensive de la 1ère cotation des titres à la cote d'Alternext, avec effet immédiat à toutes les actions dont il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins à la date de l'assemblée générale réunie le 11 mars 2016, - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation ; - droit d'information des actionnaires.
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des actions	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société. En revanche, les engagements contractuels de certains Actionnaires Historiques de la Société sont décrits au paragraphe E.5 du présent résumé page 22.
C.6	Demande d'admission à la négociation	Les Actions Existantes et les Actions Nouvelles ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé mais sur le marché Alternext Paris (Compartiment « Offre au public »), un système multilatéral de négociation organisé (« SMNO ») géré par Euronext Paris S.A.
C.7	Politique en matière de dividendes	Néant au cours des trois derniers exercices. Ayant pour priorité le financement de la croissance de son activité, la Société n'envisage pas à ce jour la mise en œuvre de politique régulière de versement de dividende sans pour autant exclure la possibilité dès lors que les conditions le permettraient.

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à l'Émetteur et son secteur d'activité	Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risque résumés ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - Les risques liés au marché sur lequel intervient la Société et plus particulièrement ceux relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> o la capacité à intégrer les futures évolutions technologiques dans les meilleurs délais afin de répondre aux besoins évolutifs de ses clients ; o l'évolution du marché et de la concurrence parmi laquelle de nombreux acteurs disposant de moyens financiers significatifs. - Les risques liés à l'activité de la Société et plus particulièrement ceux relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> o la sécurité des produits développés par le Groupe ; o au déploiement commercial et notamment la capacité à recruter des commerciaux et des collaborateurs en charge de constituer et d'animer un réseau de ventes indirectes. - Les risques juridiques, et plus particulièrement ceux relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> o la propriété intellectuelle ; o l'utilisation des logiciels sous licence « Open Source ». - Les risques liés à l'organisation de la Société et plus particulièrement ceux relatifs à :
------------	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> ○ la dépendance vis-à-vis d'hommes clés ; ○ la réalisation de potentielles opérations de croissance externe ; et enfin - Les risques financiers, et plus particulièrement ceux relatifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ Au risque de change ; ○ Au risque de liquidité ; ○ Au risque relatif à l'existence d'instruments dilutifs. 																		
D.2	Principaux risques propres aux actions nouvelles	<p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions de la Société n'ont pas été préalablement cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ; - Le cours de l'action de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - Si les souscriptions n'atteignaient pas les 75 % du montant de l'émission initialement prévue (soit 75 % de l'augmentation de capital envisagée), l'opération serait annulée, étant précisé que l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce ; - A l'issue de l'Offre, le groupe familial Planche agissant de concert disposera toujours d'une participation significative au capital de la Société et pourrait influencer sur l'adoption des décisions sociales ; - Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché, notamment à l'issue des périodes d'engagements de conservation de titres pris par certains actionnaires historiques et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ; - En cas de nouvel appel au marché par la Société, il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires ; et - La cotation sur le marché Alternext d'Euronext Paris ne permet pas aux actionnaires de la Société de bénéficier des garanties associées aux marchés réglementés. 																		
Section E – Offre																				
E.1	Montant total du produit de l'émission et de l'offre et estimation des dépenses totales liées à l'émission	<p>1. <u>Produit de l'Offre et de l'émission des Actions Nouvelles</u></p> <p>Sur la base d'un Prix d'Offre fixé à 9,68 € correspondant au milieu de la fourchette de prix indicative, et étant rappelé que les Actions Cédées Complémentaires et Actions Cédées Supplémentaires pouvant résulter de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation ne seraient issues que de cessions d'actions par les Actionnaires Historiques Cédants, le produit brut et le produit net de l'émission seraient les suivants :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">(En M€)</th> <th style="text-align: center;">Produit brut</th> <th style="text-align: center;">Produit net</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emission des Actions Nouvelles</td> <td style="text-align: center;">8,0</td> <td style="text-align: center;">6,8</td> </tr> <tr> <td>Cessions des Actions Initiales Cédées</td> <td style="text-align: center;">3,7</td> <td style="text-align: center;">3,5</td> </tr> <tr> <td>Cessions des Actions Cédées Complémentaires (Clause d'Extension)</td> <td style="text-align: center;">1,8</td> <td style="text-align: center;">1,7</td> </tr> <tr> <td>Cessions des Actions Cédées Supplémentaires (Option de Sur allocation)</td> <td style="text-align: center;">2,0</td> <td style="text-align: center;">1,9</td> </tr> <tr> <td>Montant maximal de l'Offre</td> <td style="text-align: center;">15,4</td> <td style="text-align: center;">13,8</td> </tr> </tbody> </table>	(En M€)	Produit brut	Produit net	Emission des Actions Nouvelles	8,0	6,8	Cessions des Actions Initiales Cédées	3,7	3,5	Cessions des Actions Cédées Complémentaires (Clause d'Extension)	1,8	1,7	Cessions des Actions Cédées Supplémentaires (Option de Sur allocation)	2,0	1,9	Montant maximal de l'Offre	15,4	13,8
(En M€)	Produit brut	Produit net																		
Emission des Actions Nouvelles	8,0	6,8																		
Cessions des Actions Initiales Cédées	3,7	3,5																		
Cessions des Actions Cédées Complémentaires (Clause d'Extension)	1,8	1,7																		
Cessions des Actions Cédées Supplémentaires (Option de Sur allocation)	2,0	1,9																		
Montant maximal de l'Offre	15,4	13,8																		

		<p>Il est précisé en tant que de besoin que seul le produit net résultant de l'émission des Actions Nouvelles sera versé à la Société, le produit net des cessions évoquées ci-dessus revenant aux Actionnaires Historiques Cédants.</p> <p>2. Dépenses facturées à la Société</p> <p>La rémunération globale des intermédiaires financiers à la charge de la Société est estimée à environ 0,3 M€ en cas d'émission à 100% uniquement.</p> <p>Les autres frais à la charge de la Société dans le cadre de l'Offre sont estimés à 1,0 M€ en l'absence d'exercice de la clause d'Extension et de l'Option de Sur allocation, étant précisé que les frais de cession n'étant pas supportés par la Société, ce montant reste le même en cas d'exercice de la clause d'Extension et de l'Option de Sur allocation.</p>
E.2a	<p>Raisons de l'Offre / Utilisation du produit de l'émission / Montant net maximum estimé du produit de l'augmentation de capital</p>	<p>Montant maximum net estimé du produit de l'augmentation de capital en numéraire : 5,6 M€ (bas de la fourchette indicative) et 7,9 M€ (haut de la fourchette indicative).</p> <p>La réalisation de l'Offre est notamment destinée à fournir à la Société des moyens additionnels pour accélérer son développement. Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles, permettra notamment à la Société de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conforter son leadership⁶ technologique pour environ 30% des fonds levés. Cela passera par le développement de nouveaux produits, l'amélioration de ceux existants, l'intégration des nouvelles technologies et la recherche permanente d'une industrialisation optimisée ce qui pourra notamment requérir des investissements en propriété intellectuelle et en technologies de Data Analysis ; - étendre le déploiement commercial de son offre sur toutes les zones actives pour environ 50% de la levée de fonds. Les moyens à mettre en œuvre reposent essentiellement sur un renforcement de la force de vente directe notamment aux Etats-Unis qui reste le marché prioritaire pour y développer les comptes « Telcos » mais également d'élargir à l'international le marché « Corporates » jusque-là principalement français (9 recrutements planifiés progressivement d'ici l'horizon 2018). Puis, une équipe de 7 collaborateurs sera constituée d'ici fin 2018 afin d'identifier, recruter, former et animer un réseau de partenaires intégrateurs afin de consolider la part de ventes indirectes du Groupe ; et enfin, - développer la notoriété et la visibilité du Groupe en mettant en œuvre une politique de communication pro active. L'équipe dédiée aura également pour mission de concevoir tous les outils marketing nécessaires pour accompagner le réseau de partenaires devant notamment accompagner le développement commercial du Groupe sur de nouveaux marchés géographiques. Environ 20% de la levée de fonds sera consacrée à cet objectif. <p>Dans l'hypothèse où l'augmentation de capital liée à l'émission des Actions Nouvelles serait limitée à 75 % du montant maximum envisagé, la totalité des fonds seraient affectés aux deux premiers points présentés ci-dessus.</p> <p>Il est précisé en tant que de besoin que les éléments mentionnés ci-avant sont purement indicatifs et qu'il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société a pris des engagements.</p> <p>Grâce à un modèle économique d'éditeur avec une structure de coûts fixes relativement stables, la croissance du déploiement de l'offre du Groupe devrait s'accompagner d'une amélioration sensible de sa rentabilité. L'offre Witbe constitue ainsi une proposition de valeur unique dans le domaine de la QoE, à même de répondre aux attentes d'un marché</p>

⁶ Cette affirmation de la Société se fonde sur l'avance technologique acquise au cours de 15 années de développement dans le domaine de la QoE permettant au Groupe de disposer à ce jour sur le marché, de la seule offre de QoE multi-services (voix, données et vidéo), multi-réseaux et multi-devices du marché intégrant des fonctionnalités uniques (notamment le SmartPing et le Witbe Video Mos).

		du monitoring en incessante évolution technologique et à l'aube d'une nouvelle donne provoquée par le développement rapide des services vidéo OTT.
--	--	--

E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>1. <u>Structure de l'Offre</u></p> <p>Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ; - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, en France et hors de France (excepté, notamment, aux États-Unis d'Amérique) (le « Placement Global »). <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.</p> <p>Il est rappelé que l'Offre sera réalisée en priorité par souscription des Actions Nouvelles. Les Actions Cédées Initiales ne seront cédées dans le cadre de l'Offre qu'à l'issue de la souscription intégrale desdites Actions Nouvelles.</p> <p>Il est également précisé que des souscriptions à des fins de défiscalisation (ISF) seront possibles dans le cadre de la présente Offre et que les actions de la Société sont éligibles aux PEA-PME.</p> <p>2. <u>Clause d'Extension et Option de Surallocation</u></p> <p><u>Clause d'Extension</u></p> <p>En fonction de l'importance de la demande, le nombre d'actions offertes pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15 % du nombre cumulé des Actions Nouvelles et des Actions Cédées Initiales (au total 1 205 381 Actions) par cession de titres existants (ci-après les « Actions Cédées Complémentaires ») de certains Actionnaires Historiques Cédants, soit un maximum de 180 807 Actions Cédées Complémentaires (la « Clause d'Extension »).</p> <p><u>Option de Surallocation</u></p> <p>Certains des Actionnaires Historiques Cédants consentiront aux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés agissant en leur nom et pour leur compte, une option de surallocation portant sur un nombre maximum de 207 927 actions supplémentaires (l'« Option de Surallocation ») à provenir exclusivement de cessions d'actions existantes (ci-après les « Actions Cédées Supplémentaires »), dans la limite globale de 15 % du total des Actions Nouvelles majoré du nombre d'Actions Cédées Initiales et des Actions Cédées Complémentaires dans le cadre de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension.</p> <p>Cette Option de Surallocation, qui permettra de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, jusqu'au trentième jour calendaire suivant la date de clôture de l'Offre soit, à titre indicatif, au plus tard le 12 mai 2016.</p> <p>3. <u>Fourchette indicative de prix</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La fourchette indicative de prix est fixée entre 8,23 € et 11,13 € par Action Offerte (le « Prix de l'Offre »).
-----	------------------------------------	--

Cette fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au (et y compris le) jour prévu pour la clôture de l'Offre dans les conditions prévues au paragraphe 5.3.2 de la présente Note d'Opération. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette dans les conditions précisées au paragraphe 5.3.2.3 de la présente Note d'Opération.

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

4. Méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs selon la technique dite de « *construction du livre d'ordres* » telle que développée par les usages professionnels.

Cette confrontation sera effectuée notamment sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- ordre d'arrivée des demandes des investisseurs ;
- quantité demandée ; et
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

5. Date de jouissance

1^{er} janvier 2016.

6. Garantie

L'Offre ne fait pas l'objet d'une garantie.

7. Calendrier indicatif

30 mars 2016	-	Visa de l'AMF sur le Prospectus.
31 mars 2016	- - -	Communiqué de presse annonçant l'opération ; Diffusion par Euronext de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO ; Ouverture de l'OPO et du Placement Global.
12 avril 2016	-	Clôture de l'OPO et du Placement Global à 17 heures (heure de Paris).
13 avril 2016	- - - - -	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension ; Avis d'Euronext relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global ; Communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat ; Première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris ; Début de la période de période de stabilisation.
15 avril 2016	-	Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPO et du Placement Global.
18 avril 2016	-	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris.
12 mai 2016	-	Fin de la période de stabilisation éventuelle.

8. Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 12 avril 2016 à 17 heures (heure de Paris).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Chefs de File associés et Teneurs de Livre associés au plus tard 12 avril 2016 à 17 heures (heure de Paris).

9. Établissements financiers introducteurs

Chefs de File associés et Teneurs de Livre associés

Gilbert Dupont
Portzamparc Société de Bourse

10. Engagements de souscriptions reçus

Néant.

11. Stabilisation

		<p>Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur Alternext pourront être réalisées du 13 avril 2016 au 12 mai 2016 (inclus).</p> <p>12. <u>Contrat de liquidité</u></p> <p>Aucun contrat de liquidité relatif aux actions de la Société n'a été conclu à la date du visa du Prospectus mais la Société s'engage à mettre en place ce type de contrat une fois la Société cotée.</p> <p>13. <u>Pays dans lesquels l'offre au public sera ouverte</u></p> <p>L'offre sera ouverte au public uniquement en France.</p> <p>14. <u>Restrictions applicables à l'offre</u></p> <p>La diffusion du Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>15. <u>Mise à disposition du Prospectus</u></p> <p>Le Prospectus est disponible sans frais au siège social de Witbe, Les collines de l'Arche Immeuble Opéra E, 92057 Paris La Défense Cedex, France, sur le site Internet de la Société (www.witbe.net) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission	<p>Le Listing Sponsor, les Chefs de File et Teneurs de Livre et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>Dans le cadre de l'Offre, les Chefs de File ont produit une analyse financière indépendante.</p>
E.5	Personne ou entité offrant de vendre ses actions / Convention de blocage	<p>1. <u>Nom de la société émettrice</u></p> <p>Witbe</p> <p>2. <u>Conventions d'abstention et de blocage</u></p> <p><i>Engagement d'abstention de la Société</i></p> <p>La Société souscrira envers Gilbert Dupont et Portzamparc Société de Bourse, les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, un engagement d'abstention à procéder à une quelconque émission, offre ou cession d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société, pendant une durée de 365 jours à compter de la date de règlement-livraison. Par exception à ce qui précède, la Société pourra librement réaliser (i) toute opération portant sur les Actions Nouvelles ; (ii) toute opération effectuée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux règles de marché applicables ; (iii) toute opération portant sur les titres susceptibles d'être émis, offerts ou cédés aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans à venir, autorisés à la date des présentes ou qui seront autorisés par</p>

	<p>l'assemblée générale de la Société ; (iv) toute opération portant sur les titres de la Société émis dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition des titres ou des actifs d'une autre entité ; (v) toute opération d'augmentation de capital réalisée par incorporation des réserves, bénéfiques ou primes ; et (vi) toute opération portant sur les titres de la Société émis dans le cadre d'une offre publique visant les titres du capital émis par la Société.</p> <p><i>Engagement de conservation des fondateurs et principaux managers et/ou administrateurs de la Société</i></p> <p>Les actionnaires Jean-Michel Planche, Marie-Véronique Lacaze, Tancred Ventures, et Paul Rolland (détenant collectivement 69,81% du capital avant l'Offre) ont souscrit envers Gilbert Dupont et Portzamparc Société de Bourse un engagement de conservation s'appliquant à (i) la totalité des Actions de la Société et des droits donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions de la Société qu'ils détiennent au jour du visa sur la présente Note d'Opération ainsi qu'à (ii) toute Action qui pourrait être émise à leur bénéfice sur exercice de tout droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions (y compris notamment tout bon de souscription de parts de créateur d'entreprises) qu'ils détiennent au jour du visa sur la présente Note d'opération, pour une durée expirant à l'issue d'une période de 360 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison des Actions de la Société émises dans le cadre de l'Introduction, étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société.</p> <p><i>Engagement de conservation des actionnaires financiers (Odyssee Venture et Saints Capital) pour leur participation détenue à la date de Règlement-Livraison après cessions éventuelles dans le cadre de l'Offre</i></p> <p>Les actionnaires financiers Odyssee Venture (à travers le FIP Capital Proximité 2) et Saints Capital, détenant ensemble 24,24% du capital avant l'Offre, ont souscrit envers Gilbert Dupont et Portzamparc Société de Bourse, pour leurs participations respectives détenues à l'issue de l'Offre incluant des cessions éventuelles, un engagement de conservation s'appliquant à la totalité des Actions de la Société et des instruments financiers donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions de la Société qu'ils détiennent au jour du visa sur la présente Note d'Opération pour une durée expirant à l'issue d'une période de 180 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison des Actions de la Société émises dans le cadre de l'Introduction, étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute cession dans le cadre de l'Introduction tel que précisé ci-dessous, y compris, en cas de mise en œuvre de la Clause d'Extension et/ou de l'exercice intégral de l'Option de Surallocation (b) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (c) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société et (c) toute cession par un fonds d'investissement à un autre fonds d'investissement géré par la même société de gestion ou à un tiers, sous réserve que le cessionnaire ait souscrit un engagement équivalent envers Gilbert Dupont et Portzamparc Société de Bourse pour la durée restante de l'engagement de conservation.</p> <p><i>Engagement de conservation d'actionnaires personnes physiques pour leur participation détenue à la date de Règlement-Livraison après cessions éventuelles dans le cadre de l'Offre</i></p> <p>Trois actionnaires personnes physiques détenant collectivement 3,19 % du capital avant l'Offre, ont souscrit envers Gilbert Dupont et Portzamparc Société de Bourse, pour leurs participations respectives détenues à l'issue de l'Offre incluant des cessions éventuelles,</p>
--	--

un engagement de conservation s'appliquant à (i) la totalité des Actions de la Société et des droits donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions de la Société qu'ils détiennent au jour du visa sur la présente Note d'Opération ainsi qu'à (ii) toute Action qui pourrait être émise à leur bénéfice sur exercice de tout droit donnant accès, immédiatement ou à terme, à des Actions (y compris notamment tout bon de souscription de parts de créateur d'entreprises) qu'ils détiennent au jour du visa sur la présente Note d'Opération, pour une durée expirant à l'issue d'une période de 180 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison des Actions de la Société émises dans le cadre de l'Introduction, étant précisé que sont exclues du champ de ces engagements de conservation (a) toute cession dans le cadre de l'Introduction tel que précisé ci-dessous, y

compris, en cas de mise en œuvre de la Clause d'Extension et/ou de l'exercice intégral de l'Option de Surallocation (b) toute opération portant sur des actions de la Société dans le cadre d'une offre publique visant les titres de la Société, (b) toute opération portant sur des actions de la Société souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises sur le marché postérieurement à la première cotation des actions de la Société.

Au jour de l'admission des titres à la cote, la quote-part de capital faisant l'objet d'un engagement de conservation sera la suivante en fonction de la taille finale de l'Offre :

Taille de l'Offre	Engagements pris pour une durée de 180 jours (*)	Engagements pris pour une durée de 360 jours (*)
Emission à 100 % uniquement	21,51%	54,74%
Emission à 100% et Actions Cédées Initiales	11,61%	54,74%
Emission à 100% et Actions Cédées Initiales et exercice intégral de la Clause d' Extension	6,88%	54,74%
Emission à 100% et Actions Cédées Initiales et exercice intégral de la Clause d' Extension et de l'Options de Surallocation	1,45%	54,74%
Emission limitée à 75%	22,73%	57,86%

(*) A compter de la date de Règlement-Livraison des Actions dans le cadre de l'Offre.

La Société informera dès que possible le marché en cas de modification des engagements de conservation décrits ci-dessus.

S'agissant de la répartition des Actions Cédées Initiales et, en cas d'exercice de l'intégralité de la Clause d'Extension et de l'Option de Sur allocation, des Actions Cédées Complémentaires et des Actions Cédées Supplémentaires, entre les Actionnaires Historiques Cédants, celle-ci se fera dans les conditions définies ci-dessous :

	Avant l'Offre		Nombre d'actions cédées et montants des cessions			Après l'Offre (*)	
	Nombre d'actions détenues	% de capital détenu	Actions Cédées Initiales	Actions Cédées Complémentaires	Actions Cédées Supplémentaires	Nombre d'actions détenues	% de capital détenu
Odyssee Ventures							
Nombre d'actions cédées	225 491	7,51%	106 610	54 448	64 433	0	0,00%
Produit des actions cédées (en €)	NA		1 031 984,80 €	527 056,64 €	623 711,44 €	NA	
Saints Capital							
Nombre d'actions cédées	502 177	16,73%	237 425	121 258	143 494	0	0,00%
Produit des actions cédées (en €)	NA		2 298 274,00 €	1 173 777,44 €	1 389 021,92 €	NA	
Jean-François Villetard							
Nombre d'actions cédées	31 512	1,05%	14 899	5 101	0	11 512	0,30%
Produit des actions cédées (en €)	NA		144 222,32 €	49 377,68 €	0,00 €	NA	
Jean-Pierre Le Couedic							
Nombre d'actions cédées	32 000	1,07%	10 000	0	0	22 000	0,57%
Produit des actions cédées (en €)	NA		96 800,00 €	0,00 €	0,00 €	NA	
Isabelle Estournet-Djehizian							
Nombre d'actions cédées	32 000	1,07%	10 000	0	0	22 000	0,57%
Produit des actions cédées (en €)	NA		96 800,00 €	0,00 €	0,00 €	NA	
TOTAL DES CESSIONS							
Nombre d'actions cédées			378 934	180 807	207 927		
Produit des actions cédées (en €)			3 668 081,12 €	1 750 211,76 €	2 012 733,36 €		

E.6	Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre	<u>Incidence de l'Offre sur la répartition du capital de la Société</u>																																																																								
		<ul style="list-style-type: none"> Avant et après l'Offre souscrite à 100 % (émission uniquement) <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="2">Avant l'Offre</th> <th colspan="2">Après l'Offre Emission à 100 % uniquement</th> </tr> <tr> <th>Nbre d'actions</th> <th>% du capital</th> <th>Nbre d'actions</th> <th>% du capital</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jean-Michel PLANCHE</td> <td>1 079 536</td> <td>35,97%</td> <td>1 079 536</td> <td>28,20%</td> </tr> <tr> <td>Marie-Véronique LA CAZE</td> <td>602 646</td> <td>20,08%</td> <td>602 646</td> <td>15,74%</td> </tr> <tr> <td>TANCRED VENTURES</td> <td>388 815</td> <td>12,95%</td> <td>388 815</td> <td>10,16%</td> </tr> <tr> <td>Mathieu PLANCHE</td> <td>15 000</td> <td>0,50%</td> <td>15 000</td> <td>0,39%</td> </tr> <tr> <td>Groupe familial Planche</td> <td>2 085 997</td> <td>69,50%</td> <td>2 085 997</td> <td>54,50%</td> </tr> <tr> <td>Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)</td> <td>225 491</td> <td>7,51%</td> <td>225 491</td> <td>5,89%</td> </tr> <tr> <td>Saints Capital</td> <td>502 177</td> <td>16,73%</td> <td>502 177</td> <td>13,12%</td> </tr> <tr> <td>Investisseurs financiers</td> <td>727 668</td> <td>24,24%</td> <td>727 668</td> <td>19,01%</td> </tr> <tr> <td>Autre membre du conseil d'administration</td> <td>24 370</td> <td>0,81%</td> <td>24 370</td> <td>0,64%</td> </tr> <tr> <td>Autres salariés</td> <td>72 870</td> <td>2,43%</td> <td>72 870</td> <td>1,90%</td> </tr> <tr> <td>Autres personnes physiques</td> <td>90 501</td> <td>3,02%</td> <td>90 501</td> <td>2,36%</td> </tr> <tr> <td>Public</td> <td></td> <td></td> <td>826 447</td> <td>21,59%</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>3 001 406</td> <td>100,00%</td> <td>3 827 853</td> <td>100,00%</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Avant et après l'Offre souscrite à 100 % et Actions Cédées Initiales 	Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % uniquement		Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital	Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 079 536	28,20%	Marie-Véronique LA CAZE	602 646	20,08%	602 646	15,74%	TANCRED VENTURES	388 815	12,95%	388 815	10,16%	Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,39%	Groupe familial Planche	2 085 997	69,50%	2 085 997	54,50%	Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	225 491	5,89%	Saints Capital	502 177	16,73%	502 177	13,12%	Investisseurs financiers	727 668	24,24%	727 668	19,01%	Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81%	24 370	0,64%	Autres salariés	72 870	2,43%	72 870	1,90%	Autres personnes physiques	90 501	3,02%	90 501	2,36%	Public			826 447	21,59%	TOTAL	3 001 406	100,00%
Actionnaires	Avant l'Offre			Après l'Offre Emission à 100 % uniquement																																																																						
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital																																																																						
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 079 536	28,20%																																																																						
Marie-Véronique LA CAZE	602 646	20,08%	602 646	15,74%																																																																						
TANCRED VENTURES	388 815	12,95%	388 815	10,16%																																																																						
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,39%																																																																						
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50%	2 085 997	54,50%																																																																						
Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	225 491	5,89%																																																																						
Saints Capital	502 177	16,73%	502 177	13,12%																																																																						
Investisseurs financiers	727 668	24,24%	727 668	19,01%																																																																						
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81%	24 370	0,64%																																																																						
Autres salariés	72 870	2,43%	72 870	1,90%																																																																						
Autres personnes physiques	90 501	3,02%	90 501	2,36%																																																																						
Public			826 447	21,59%																																																																						
TOTAL	3 001 406	100,00%	3 827 853	100,00%																																																																						

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % et Actions Cédées Initiales	
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 079 536	28,20%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	602 646	15,74%
TANCREDES VENTURES	388 815	12,95%	388 815	10,16%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,39%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50 %	2 085 997	54,50 %
Odysée Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	118 881	3,11%
Saints Capital	502 177	16,73%	264 752	6,92%
Investisseurs financiers	727 668	24,24 %	383 633	10,02 %
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81 %	24 370	0,64 %
Autres salariés	72 870	2,43 %	47 971	1,25 %
Autres personnes physiques	90 501	3,02 %	80 501	2,10 %
Public			1 205 381	31,49%
TOTAL	3 001 406	100,00 %	3 827 853	100,00 %

- Avant et après l'Offre après exercice intégral de la Clause d'Extension

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % et Actions Cédées Initiales + Extension	
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 079 536	28,20%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	602 646	15,74%
TANCREDES VENTURES	388 815	12,95%	388 815	10,16%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,39%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50 %	2 085 997	54,50 %
Odysée Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	64 433	1,68%
Saints Capital	502 177	16,73%	143 494	3,75%
Investisseurs financiers	727 668	24,24 %	207 927	5,43 %
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81 %	24 370	0,64 %
Autres salariés	72 870	2,43 %	42 870	1,12 %
Autres personnes physiques	90 501	3,02 %	80 501	2,10 %
Public			1 386 188	36,21%
TOTAL	3 001 406	100,00 %	3 827 853	100,00 %

- Avant et après l'Offre après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % et Actions Cédées Initiales + Extension +Option de Surallocation	
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 079 536	28,20%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	602 646	15,74%
TANCRED VENTURES	388 815	12,95%	388 815	10,16%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,39%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50 %	2 085 997	54,50 %
Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	0	0,00%
Saints Capital	502 177	16,73%	0	0,00%
Investisseurs financiers	727 668	24,24 %	0	0,00 %
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81 %	24 370	0,64 %
Autres salariés	72 870	2,43 %	42 870	1,12 %
Autres personnes physiques	90 501	3,02 %	80 501	2,10 %
Public			1 594 115	41,65%
TOTAL	3 001 406	100,00 %	3 827 853	100,00 %

- Avant et après l'Offre en cas de limitation de l'Offre à 75 %

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission limitée à 75 %	
	Nbre d'actions	% du capital	Nbre d'actions	% du capital
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 079 536	29,81%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	602 646	16,64%
TANCRED VENTURES	388 815	12,95%	388 815	10,74%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,41%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50 %	2 085 997	57,60 %
Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	225 491	6,23%
Saints Capital	502 177	16,73%	502 177	13,87%
Investisseurs financiers	727 668	24,24 %	727 668	20,09 %
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81 %	24 370	0,67 %
Autres salariés	72 870	2,43 %	72 870	2,01 %
Autres personnes physiques	90 501	3,02 %	90 501	2,50 %
Public			619 836	17,12%
TOTAL	3 001 406	100,00 %	3 621 242	100,00 %

Incidence de l'Offre sur la répartition des droits de vote de la Société

- Avant et après l'Offre souscrite à 100 % (émission uniquement)

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % uniquement	
	Nbre droits de vote	% de droits de vote	Nbre droits de vote	% de droits de vote
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 656 895	26,38%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	1 205 292	19,19%
TANCREDES VENTURES	388 815	12,95%	777 630	12,38%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,24%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50%	3 654 817	58,20%
Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	450 982	7,18%
Saints Capital	502 177	16,73%	1 004 354	15,99%
Investisseurs financiers	727 668	24,24%	1 455 336	23,17%
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81%	48 740	0,78%
Autres salariés	72 870	2,43%	113 740	1,81%
Autres personnes physiques	90 501	3,02%	181 002	2,88%
Public			826 447	13,16%
TOTAL	3 001 406	100,00%	6 280 082	100,00%

- Avant et après l'Offre souscrite à 100 % et Actions Cédées Initiales

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % et Actions Cédées Initiales	
	Nbre droits de vote	% de droits de vote	Nbre droits de vote	% de droits de vote
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 656 895	28,03%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	1 205 292	20,39%
TANCREDES VENTURES	388 815	12,95%	777 630	13,16%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,25%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50%	3 654 817	61,83%
Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	237 762	4,02%
Saints Capital	502 177	16,73%	529 504	8,96%
Investisseurs financiers	727 668	24,24%	767 266	12,98%
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81%	48 740	0,82%
Autres salariés	72 870	2,43%	73 942	1,25%
Autres personnes physiques	90 501	3,02%	161 002	2,72%
Public			1 205 381	20,39%
TOTAL	3 001 406	100,00%	5 911 148	100,00%

- Avant et après l'Offre après exercice intégral de la Clause d'Extension

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % et Actions Cédées Initiales + Extension	
	Nbre droits de vote	% de droits de vote	Nbre droits de vote	% de droits de vote
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 656 895	28,91%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	1 205 292	21,03%
TANCRED VENTURES	388 815	12,95%	777 630	13,57%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,26%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50 %	3 654 817	63,78 %
Odyssée Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	128 866	2,25%
Saints Capital	502 177	16,73%	286 988	5,01%
Investisseurs financiers	727 668	24,24 %	415 854	7,26 %
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81 %	48 740	0,85 %
Autres salariés	72 870	2,43 %	63 740	1,11 %
Autres personnes physiques	90 501	3,02 %	161 002	2,81 %
Public			1 386 188	24,19%
TOTAL	3 001 406	100,00 %	5 730 341	100,00 %

- Avant et après l'Offre après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission à 100 % et Actions Cédées Initiales + Extension +Option de Surallocation	
	Nbre droits de vote	% de droits de vote	Nbre droits de vote	% de droits de vote
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 656 895	30,00%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	1 205 292	21,83%
TANCREDES VENTURES	388 815	12,95%	777 630	14,08%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,27%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50 %	3 654 817	66,18 %
Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	0	0,00%
Saints Capital	502 177	16,73%	0	0,00%
Investisseurs financiers	727 668	24,24 %	0	0,00 %
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81 %	48 740	0,88 %
Autres salariés	72 870	2,43 %	63 740	1,15 %
Autres personnes physiques	90 501	3,02 %	161 002	2,92 %
Public			1 594 115	28,87%
TOTAL	3 001 406	100,00 %	5 522 414	100,00 %

- Avant et après l'Offre en cas de limitation de l'Offre à 75%

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Emission limitée à 75 %	
	Nbre droits de vote	% de droits de vote	Nbre droits de vote	% de droits de vote
Jean-Michel PLANCHE	1 079 536	35,97%	1 656 895	27,28%
Marie-Véronique LACAZE	602 646	20,08%	1 205 292	19,85%
TANCREDES VENTURES	388 815	12,95%	777 630	12,80%
Mathieu PLANCHE	15 000	0,50%	15 000	0,25%
Groupe familial Planche	2 085 997	69,50 %	3 654 817	60,18 %
Odyssee Ventures (Capital Proximité 2)	225 491	7,51%	450 982	7,43%
Saints Capital	502 177	16,73%	1 004 354	16,54%
Investisseurs financiers	727 668	24,24 %	1 455 336	23,96 %
Autre membre du conseil d'administration	24 370	0,81 %	48 740	0,80 %
Autres salariés	72 870	2,43 %	113 740	1,87 %
Autres personnes physiques	90 501	3,02 %	181 002	2,98 %
Public			619 836	10,21%
TOTAL	3 001 406	100,00 %	6 073 471	100,00 %

Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres consolidés :

A titre indicatif, et sur la base d'un Prix de l'Offre égal à 9,68 € (milieu de la fourchette de prix indicative), l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres serait la suivante :

Base comptes consolidés 31 décembre 2015 et Prix d'Offre égal au milieu de fourchette de prix	Quote-part des capitaux propres consolidés par action	
	Base non diluée (1)	Base diluée (2)
Avant l'Offre	0,72 €	0,83 €
Après l'Offre à 100%	2,65 €	2,60 €
Après l'Offre limitée à une émission à 75%	2,25 €	2,23 €

(1) Le nombre d'actions composant le capital social actuel s'élève à 3 001 406 actions.

(2) Le nombre d'actions composant le capital sur une base diluée s'élève à 3 303 736 actions.

Les capitaux propres par action sur une base diluée tiennent notamment compte d'un plan de 164 500 BSPCE attribué le 23 janvier 2015 au profit de 17 salariés dont 10 000 au profit d'un administrateur salarié (Paul Rolland). Ils deviendront exerçables dès l'admission des actions de la Société à la cote d'Alternext d'Euronext à Paris. Chacun de ces BSPCE donne droit à la souscription d'une action de la Société au prix unitaire de 3,17 € ce qui représente une décote de 67,3% par rapport au Prix d'Offre (sur la base du milieu de fourchette de prix).

Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire :

A titre indicatif, et sur la base d'un Prix de l'Offre égal à 9,68 € (milieu de la fourchette de prix indicative), l'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société à la date du présent document) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en % du capital)	
	Base non diluée (1)	Base diluée (2)
Avant l'Offre	1,00%	0,91%
Après l'Offre à 100%	0,78%	0,73%
Après l'Offre limitée à une émission à 75%	0,83%	0,76%

(1) Le nombre d'actions composant le capital social actuel s'élève à 3 001 406 actions.

(2) Le nombre d'actions composant le capital sur une base diluée s'élève à 3 303 736 actions.

E.7

Dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur

Sans objet.